



## F3SCT Site d'Aunay

### **COMPTE-RENDU DE REUNION**

Page 1 sur 18

Objet	F3SCT AUNAY SUR ODON
Date	19 septembre 2024
Horaires	9h00
Lieu	Salle des Commissions



## F3SCT Site d'Aunay

### COMTE-RENDU DE REUNION

Page 2 sur 18



## Centre Hospitalier Aunay-Bayeux FORMATION SPECIALISEE EN SANTE SECURITE ET CONDITIONS DE TRAVAIL AUNAY

### Écheance d'émargement

Le Jeudi 19 septembre 2024 à 9h00  
Lieu : Salle des COMMISSIONS

Heure début de séance : 9h

Heure fin de séance : 12h15

### Les membres titulaires

NOM/PRENOM	SIEGE	EMARGEMENT
POIRIER LYDIE	FORCE OUVRIERE	<u>Poirier</u> <u>Lydie</u>
MALDEA SANDRINE	FORCE OUVRIERE	
GOSSELIN RODOLPHE	FORCE OUVRIERE	
LOSTANLEN CLAIRE	FORCE OUVRIERE	

### Les membres suppléants

NOM/PRENOM	SIEGE	EMARGEMENT
GUILLAUME LOUISINE	FORCE OUVRIERE	<u>Guilaine HAVIN</u> (remplace mme Guillaume).
LARCHER VANESSA	FORCE OUVRIERE	<u>for SCL</u>
LEPETIT MAGALI	FORCE OUVRIERE	
REPEL ISABELLE	FORCE OUVRIERE	<u>Isabel</u>

Les autres participants

NOM/PRENOM		EMARGEMENT
MANGOT Vincent	DIRECTEUR	<i>Alors je suis content</i>
RIVAT-CACLARD Véronique	DIRECTEUR DES SOINS	<i>+</i>
SINANG Noelle	DIRECTEUR POLE FINANCIER	<i>+</i>
RUIZ Lissette	DTMP	<i>Présent</i>
NEAU Aurélie	DIRECTEUR DSEL	
MESNAGE ISABELLE	DIRECTEUR DES RESSOURCES HUMAINES	<i>Présent</i>
Dr CHAUVIN	Représentant CME	<i>CP</i>
HARDEL Céline	Psychologue du travail	<i>CP</i>
Dr GABARRA Elisabeth	Médecin de santé au travail	
M. SAGLIO	Inspecteur du travail	

\*\*\*

**I. Validation PV F3SCT Aunay**

PV des 28/09/23 et 07/12/23

**II. Points des syndicats : Organisation****1. Points pour avis**

a) Approbations du PV des 28/09/23 et 07/12/23.

**2. Points pour information**

- a) Instructions sur l'EHPAD et l'Hôpital
- b) EHPAD La Bijude : FEI n°570 et 642
- c) Retour sur la visite de l'ARS du 23/05/2024
- d) Bulle de linge : présentation des nouvelles fiches de tâches des intendantes et de la nouvelle organisation
- e) Présentation de l'organisation et la gestion des bacs de compostage
- f) Suivi des AT
- g) Cahier de suivi
- h) Questions et informations diverses



**III. Points Direction :**

1. Suivi des AT.

**IV. Etat d'avancée des points abordés à la séance F3SCT du 11/04/2024.**

\*\*\*

Madame Mesnage ouvre la séance et excuse M. Mangot qui ne peut être présent à la séance car il est en formation obligatoire toute la semaine. Elle préside donc la séance en son absence et elle informe les personnes présentes que Mme Rivat-Caclard et Mme Ruiz arriveront en retard car elles sont à la gendarmerie pour porter plainte contre Mr R. pour les intrusions au sein de l'hôpital.

Un tour de table est réalisé. Les personnes représentant le syndicat FO se présentent ainsi que Mr Denis, responsable maintenance du site d'Aunay, Mme Hardel, psychologue du travail, Dr Chauvin, médecin hygiéniste et Mme Eudier, secrétaire de direction ayant également des attributions de chargée de communication.

Mme Mesnage informe les membres de la F3SCT que le nouveau site internet est en ligne.

Mme Eudier : le CHAB dispose également d'un compte LinkedIn, Facebook et prochainement Instagram.

Mme Mesnage : cela apporte une meilleure visibilité à l'établissement.

FO : il est dommage de voir des annonces sur internet sans que le poste ait été mis à l'affichage en interne avant. A titre d'exemple, sur le compte Facebook du CHAB un poste d'aide-soignante au SSIAD d'Aunay était proposé avec possibilité à 80%. Une personne a été recrutée à 100% alors qu' aucun poste à 100% au SSIAD n'a été affiché en interne.

Mme Mesnage : nous allons vérifier la note interne et le poste publié sur internet.

FO : cela n'est pas équitable pour les agents en interne qui auraient voulu postuler ou qui étaient intéressés par le poste à 100%.

Mme Mesnage : nous allons regarder qu'il n'y a pas de contradictions. La publication en externe est faite si aucune ressource n'a été trouvé en interne. Effectivement, les publications doivent être cohérentes entre ce qui est présenté en interne et le poste publié en externe.

FO : attention également aux affichages des attributions de postes. Par exemple, le poste EVP/NL comporte une erreur d'affectation car le poste est au service NL/Polyvalent et c'est un poste de nuit partagé sur deux services.



#### I. Validation PV F3SCT Aunay

##### PV des 28/09/23 et 07/12/23

Les deux PV sont approuvés suite aux corrections qui ont été intégrées.

Mme Mesnage indique qu'il reste le PV de la séance du 11 avril 2024 à approuver. Le PV est en relecture par la secrétaire de la F3SCT.

#### II. Points des syndicats : Organisation FO

##### 1. Points pour avis

###### a) Approbations du PV des 28/09/23 et 07/12/23.

Cf. paragraphe ci-dessus I. validation des PV F3SCT Aunay.

##### 2. Points pour information

###### a) Intrusions sur l'EHPAD et l'Hôpital

Mme Rivat-Caclard : nous sommes allées ce matin, avec Mme Ruiz, déposer plainte à la gendarmerie concernant les intrusions de Mr R. Nous avons reçu un bon accueil. Les gendarmes ont été à l'écoute de la situation et ont demandé beaucoup de détails. Une note va être publiée précisant qu'en cas d'intrusion, les agents doivent appeler la gendarmerie pour qu'un flagrant délit puisse être établi.

FO : en décembre 2023, Mr R. avait forcé les portes de l'EHPAD et le PSIG de Vire est intervenu. Mr R. a commis plusieurs infractions l'année dernière mais la direction n'avait pas porté plainte. Depuis décembre 2023 cela s'intensifie, avec le 15 août, c'est « l'escalade ».

Mme Rivat-Caclard : Mr R. est connu sur d'autres établissements. C'est une personne pathologique. Il a déjà été placé en garde à vue mais sans suite.

FO : le 15 août à 16h, il est entré à l'EHPAD. Un agent s'est retrouvé face à lui lorsqu'elle a ouvert la porte de l'office. Mr R. tenait un couteau à la main et était en train de manger des fruits dans l'office. Il s'est enfui le couteau à la main. Il a clanché plusieurs portes pour sortir mais ne pouvait pas les ouvrir, ce sont des portes à code. L'agent a eu très peur ainsi qu'une famille sur place. L'agent a paniqué pour trouver le numéro de l'IDE car celui-ci n'est pas enregistré en direct. L'agent et l'IDE ont retrouvé ce monsieur lorsqu'elles ont fait un tour du service et ont raccompagné Mr R. dehors. Les deux agents sont retournés dans le service les Oiseaux / La Bruyère pour refaire un tour de toutes les chambres. Il est à noter que dans la chambre 131, où une résidente était alitée, elles ont constaté que la douche a été utilisée, le linge était en vrac et une serviette a également été utilisée. Elles ont aussi constaté que la réserve de linge avait été dérangée. Cet intrus avait pris une douche alors que la résidente était dans son lit.

L'aide soignante demande un appel direct de l'IDE et préenregistré sur le DECT pour ne pas avoir à chercher en cas de problème.



Nous n'avons reçu aucune FEI malgré notre rencontre avec la cadre qui devait revoir avec les agents.

Mme Rivat-Caclard : un rapport circonstancié a été établi suite à cet incident du 15 août.

Mme Ruiz : j'étais directrice de garde. J'ai reçu un appel de l'IDE qui a retranscrit les faits et constaté l'infraction. La gendarmerie a été prévenue et Mr R. a été mis dehors après 30 minutes. Il n'y a pas eu de plainte déposée.

FO : l'agent qui s'est trouvé face à Mr R. avec le couteau à la main pourrait être entendu. Mr R. vient en pleine journée et entre dans une chambre d'une résidente, une personne vulnérable qui ne peut pas alerter. La famille de cette résidente a-t-elle été avertie? L'agent, l'IDE, une famille présente et des résidents ont eu très peur. Lors du repas du soir, un résident ne voulait pas sortir de sa chambre, il s'était enfermé par peur et ne voulait pas ouvrir la porte. Les deux AS ont dû le rassurer.

Mme Rivat-Caclard : il s'agit de violation du domicile et les détails vont permettre de porter plainte. Une note devra être faite pour expliciter le circuit court en cas d'intrusion : les agents contactent la gendarmerie directement.

FO : il était dans la chambre d'une résidente. Il a été vu avec les cheveux mouillés et sentait le savon. Le même jour, une FEI n°833 a été faite au SMR NL qui avait vu Mr R. avec les cheveux mouillés.

Mme Rivat-Caclard : nous allons faire constater l'intrusion par la gendarmerie et les agents concernés seront rencontrés.

FO : les équipes sont inquiètes. L'intrus est identifié et peut être agressif. Les intrusions sont de plus en plus nombreuses. La FEI n°833 faite par la cadre du SMR NL/Polyvalent alerte la direction. Des collègues de nuit ont été choqués post agression car ils ont vu Mr R. dans Aunay.

Mme Rivat-Caclard : il doit être pris en flagrant délit.

Mme Ruiz : pour appeler la gendarmerie, il y a un numéro direct pour l'antenne d'Aunay.

FO : est-ce un numéro rapide ou long ? L'agent a eu du mal à trouver le numéro de l'IDE.

Mme Ruiz : on pourra créer un numéro abrégé. Suite à notre plainte, les tournées de gendarmerie vont être renforcées. Tout agent qui verra Mr R. devra faire une FEI détaillée.

FO : oui c'est important qu'il y ait une trace écrite et surtout ne pas mettre les agents en danger. Le 15 août était un jour férié. Mr R. a tendance à entrer les jours fériés et week-end. La résidente a pu être agressée ; on ne sait pas.

Mme Mesnage : on va rédiger une note d'information.

FO : il ne faut pas minimiser les faits car malheureusement cela a été fait à plusieurs reprises par l'encadrement.

Mme Rivat-Caclard : en décembre, Mr R. avait forcé les portes pour se coucher sur un brancard.

FO : on ne peut pas le laisser faire. Les collègues de l'EHPAD et de l'hôpital sont tous concernés. C'est inquiétant quand même. Il en va de la sécurité des agents et les résidents ne sont pas tranquilles. Les collègues ont des ciseaux ou des fourchettes dans leurs poches par peur. Mr R. peut être agressif. Il a déjà plaqué un agent au mur. On sait qu'il n'est pas sans domicile fixe. Les FEI sont récurrentes.

Mme Rivat-Caclard : les FEI ne sont pas assez détaillées.

FO : il y a eu une FEI le 10/2/24 et une autre le 19/8/24.

Mme Mesnage : liées à Mr R. ?

FO : non mais il s'agissait d'une dame qui est parvenue à entrer dans l'hôpital. Il faut un fort message de l'administration sur la sécurité. La FEI de décembre 2023 retrace les portes forcées et l'intervention du PSIG.

Mme Rivat-Caclard : elle est à relier au dépôt de plainte d'aujourd'hui.

b) EHPAD La Bijude : FEI n°570 et 642

Le sujet est abordé en l'absence de Mme Rivat-Caclard et Mme Ruiz.

FO : FEI n°642, 315, 645 toutes ces FEI concernent le restiself sur le 2 ème étage de l'EHPAD Beauséjour le service « La Bijude » ne dispose pas de restiself et est donc obligé d'aller chercher les repas au 2 ème étage au service « Bord de Mer », de les mettre sur le chariot et de redescendre revenir dans leur service à « La Bijude ». Les agents mettent les plats sur un chariot simple, pour 20 résidents, et les plats sont froids en arrivant dans le service. Les agents les réchauffent au micro-ondes, si vous multipliez 2 mn de réchauffe pour 20 résidents, cela fait 40 mn. C'est une charge de travail supplémentaire. Certains résidents se plaignent de manger froid et cela coupe aussi la convivialité du repas. Il n'y a qu'un seul micro-onde pour le service. De plus, la réchauffe au micro-onde peut s'avérer dangereuse avec des risques de brûlure.

La FEI n°315 datant du mois d'avril indique que le restiself est trop petit pour les deux étages. Il n'y a pas assez de place pour mettre tous les plats, donc des plats sont mis dans un frigo. Les agents sont obligés de quitter leur service pour aller chercher les plats et revenir ensuite.

Les FEI n°642 et 645 du mois de juillet précisent la surcharge de travail sur le temps de réchauffe aussi bien le midi que le soir et que les repas sont froids. Les températures ne sont pas respectées (52° pour de la viande). Les résidents sont mécontents. Ce n'est pas la première FEI et il en découle une forte impatience liée à ce problème. La « Bijude » est le seul service sans restiself, donc nous demandons un restiself pour le service.

Mme Mesnage : quel est le coût de l'équipement ? Est-il inscrit au plan PPI ? Nous allons faire remonter la demande à la DSEL.

FO : il est essentiel que les résidents puissent manger chaud et surtout enlever cette surcharge de travail pour ne plus avoir à réchauffer les plats et éviter les trajets.



**Mme Mesnage : y-a-t-il une incidence sur la chaîne du chaud ?**

**Dr Chauvin : oui ; les plats doivent rester à 63°.**

**FO : le soir, les agents ne sont que deux. S'il y a du potage et un plat chaud, c'est impossible de tout gérer d'où la nécessité de cet équipement.**

**Mr Denis : tout le monde devrait manger dans le service « Vergers ». Ce type d'équipement coûte entre 8.000 € et 10.000 € sans compter la maintenance.**

**FO : Les organisations prévues au départ ont changé. Il n'y avait pas assez de place dans la salle de restauration « Bord de mer » pour tous les résidents, donc maintenant tous les résidents de « la Bijude » mangent dans leur service. Mais le matériel n'a pas suivi les changements d'organisation. Ce restiself est utilisé midi et soir.**

**Mr Denis : les résidents du service « Bord de Mer » pourraient manger avant ?**

**FO : non c'est impossible car ils mangeraient trop tôt.**

**Mme Hardel : le restiself resterait dans le service ?**

**FO : oui. C'est un équipement lourd qui est compliqué à manipuler. La logistique vient remplir le restiself tous les jours.**

**Dr Chauvin : cet équipement permet de chauffer.**

**FO : avant on utilisait un système de bain chaud.**

**Dr Chauvin : les plats sont-ils en barquette ?**

**Mr Denis : ils sont livrés froids. Le restiself se déclenche pour chauffer les plats.**

**FO : il devient urgent de trouver une solution.**

**Mme Mesnage : le restiself ne peut pas être déplacé ?**

**FO : il est trop lourd. Les repas sont en même temps dans les deux services.**

**Dr Chauvin : il faut compter 1h de chauffe donc cela nécessite de décaler les repas.**

**FO : impossible pour les résidents, nous devons respecter l'amplitude horaire entre les repas et pour l'organisation, l'agent est seul l'après-midi avec une coupure. Il faut trouver un autre équipement.**

**Mme Mesnage : et changer l'organisation ?**

**FO : non sinon les résidents vont manger à quelle heure ?**



Dr Chauvin : l'achat d'un 2<sup>e</sup> micro-onde serait envisageable ?

FO : ce n'est pas la solution. Ce n'est pas entendable.

Mme Hardel : y-a-t-il la place pour mettre le restiself ?

FO : oui, c'est uniquement l'investissement qui bloque.

Mme Mesnage : nous allons voir s'il est intégré au PPI.

FO : c'est un équipement qui va servir midi et soir et sur plusieurs années. L'alimentation est essentielle pour les résidents ; il faut leur rendre un service de qualité.

Mr Denis : il existe peut-être un restiself petit format ?

FO : à voir avec la DTMP et DSEL. Il faut trouver un matériel adéquat. L'utilisation du micro-ondes est dangereuse avec un risque de brûlure.

Mme Mesnage : effectivement, le repas des personnes âgées est prioritaire.

FO : c'est également un moment de convivialité. Il y a aussi un risque d'intoxication alimentaire lorsque le repas a refroidi et qu'il est réchauffé, et également un risque de brûlure.

FO : la FEI n°570 datant du mois de juin 2024 a été faite par le service « la Bijude » et concerne la chute d'une résidente pendant que l'agent est allé chercher le café dans un autre service « Bord de mer » car La Bijude ne possède pas de cafetière alors que la machine à café sert toute la journée. Les agents doivent aller chercher du café au service « Bord de Mer » plusieurs fois par jour et laisser le service sans surveillance à chaque déplacement. L'achat d'une machine à café pour « La Bijude » semble indispensable. Cette FEI est très importante. La famille était présente lors de la chute de son parent et lorsque l'agent est revenu dans son service, la famille a hurlé et dit que cela était inadmissible.

Mr Denis : les machines sont en location.

FO : la chute a eu lieu pendant que l'agent était absent. Il y a un grand couloir entre « La Bijude » et « Bord de Mer » et on n'entend pas s'il y a un problème.

Mme Mesnage : l'agent est seul l'après-midi ?

FO : oui jusqu'à 17h ou 17h30. Nous demandons une machine à café pour le service car ce n'est pas logique et entendable qu'il n'y ait pas de machine à café. les résidents se privent de café car ils ne peuvent pas aller jusqu'au service « Bord de Mer ».

Mr Denis : à voir avec la DSEL s'ils peuvent acquérir une machine comme celle du service « Jardin des Poètes ».

FO : la famille de la résidente qui a chuté a dit qu'elle allait alerter l'ARS.



Mme Mesnage : pour le moment, aucune plainte n'a été enregistrée par la Direction.

FO : l'agent n'était pas bien suite à cette chute et suite aux menaces de la famille.

Mme Mesnage : c'est moins compliqué à mettre en place que le restiself.

FO : attention, pour les personnes âgées, le risque de chute peut être fatal.

Mme Mesnage : la machine à café est synonyme de convivialité.

FO : pas de restiself, pas de machine à café, pas d'ASH restauration pour mettre la table, un petit lave-vaisselle familial qui nécessite de faire la vaisselle à la main, cela fait beaucoup pour ce service. Nous avions demandé un lave-vaisselle industriel avec un cycle de lavage plus rapide. Rien n'a été réorganisé dans ce service.

Mr Denis : les devis sont faits. Ils sont à la DSEL.

FO : cela résoudrait pas mal de problèmes.

Mr Denis : les devis sont faits depuis plus d'un an.

Mme Mesnage : si les achats n'ont pas été faits, c'est dû à un problème financier.

Mr Denis : le lave-vaisselle n'est pas adapté pour ses multiples utilisations chaque jour.

FO : Plusieurs services sont concernés par ces laves-vaisselle inadaptés : les Jardin des poètes, les Oiseaux/ la Bruyère et la Bijude. La consigne leur a été donné de ne pas l'utiliser plus de 3 fois par jour. C'est une perte de temps car le reste de la vaisselle est fait à la main. Ce n'est pas hygiénique. Toute cette charge de travail pourrait être évitée et redonnée aux agents pour être auprès des résidents dans le soin. Les FEI montrent des dangers réels.

C'est une question de bien-être pour les résidents et de sécurité pour les agents.

Le sujet est repris suite à l'arrivée de Mme Rivat-Caclard et de Mme Ruiz.

Mme Ruiz : les commandes sont du ressort de la DSEL. Les informations ont été transmises. L'entreprise Dalkia effectue des réparations de maintenance. Il est question d'un nouvel équipement à l'achat.

FO : nous ne parlons pas du restiself en place dans le service « Bord de mer ». Nous souhaitons l'acquisition d'un nouveau restiself pour le service « La Bijude ».

Mme Ruiz : il y a des coswin pour les réparations. S'ils deviennent trop nombreux, un nouvel équipement sera envisagé.

FO : le service « Bijude » n'a pas de restiself.

Mme Ruiz : cela concerne la DSEL. L'information leur sera transmise pour le remplacement du restiself pour « Bord de Mer » et l'acquisition d'un restiself pour « Bijude ».

FO : nous n'avons aucune garantie d'avoir un 2<sup>ème</sup> restiself.

Mme Ruiz : les cadres et agents devraient faire remonter les demandes d'équipement car nous sommes en campagne de recensement actuellement.

FO : c'est inquiétant si le restiself de « Bord de Mer » est en panne. Il y a plusieurs restiself dans l'établissement et ils ont tous été achetés en même temps. L'idée est bien d'acheter un petit restiself pour « Bijude » et une machine à café. C'est à vous de vous rapprochez de la cadre.

c) Retour sur la visite de l'ARS du 23/05/2024

FO : sur quelles thématiques portait la visite de l'ARS ?

Mr Denis : cette visite fait suite à la réserve inscrite dans le rapport (qui n'est pas définitif).

Dr Chauvin : les thématiques sont l'eau, les DASRI, l'établissement sans tabac.

Mme Mesnage : cette inspection est-elle récurrente ?

Dr Chauvin : oui ; la visite a l'air de s'être bien passée. Le rapport est provisoire. Ces contrôles sont systématiques. Aucun problème lié à l'eau n'a été détecté sur le site d'Aunay.

Mr Denis : tous les établissements sont visités.

Dr Chauvin : le site d'Aunay n'est pas un établissement qui pose problème.

d) Bulle de linge : présentation des nouvelles fiches de tâches des intendantes et de la nouvelle organisation

FO : nous demandons la présentation des fiches de tâches et la nouvelle organisation des intendantes.

Mme Rivat-Caclard : les modifications ne sont pas énormes. La distribution et le rangement du linge sont remplacés par le dispatching. Les agents sont seuls tous les jours sauf le mardi et le vendredi où ils sont deux. La distribution se fait le matin entre 9h30 et 10h30.

FO : l'organisation a changé. FO demande à Madame Rivat de nouvelles fiches de tâches. Les agents souhaiteraient avoir des fiches de tâches. Les changements sont positifs pour la qualité du linge mais pas dans l'organisation. Les tâches sont différentes et il y a des tâches supplémentaires. Les intendantes sont souvent seules le mardi et le vendredi alors qu'elles devraient être deux. La 2<sup>ème</sup> intendante va remplacer à la restauration. Les tâches non faites sont reportées au lundi. Certaines tâches sont reportées sur l'ASHQ restauration, par exemple le nettoyage des frigos. Les placards de la salle de restauration ne sont plus nettoyés. Le nettoyage du chariot de service est reporté sur l'ASHQ restauration. Le restiself ne peut pas être nettoyé car il est trop chaud. Si les tâches ne sont pas



reportées sur l'ASHQ restauration, elles ne sont pas réalisées par manque de temps. Les intendantes ont fait beaucoup d'heures supplémentaires pendant plusieurs mois pour pouvoir réaliser leurs tâches.

Mme Rivat-Caclard : oui, en début d'année le temps que l'organisation soit rôdée.

FO : aujourd'hui, certaines tâches ne peuvent pas être faites. Maintenant la livraison est 2/semaine et la quantité est plus importante le mardi et le vendredi. Lorsque l'agent est seul, une partie de la distribution du linge est reportée sur les jours suivants. Mais les jours suivants il y a aussi d'autres tâches.

Mme Mesnage : pourquoi n'ont-elles pas le temps alors qu'avant elles devaient trier le linge individuellement, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui.

FO : avant, le linge était livré tous les jours avec moins de quantité. Le stock de linge pour certains résidents est parfois trop juste actuellement.

Mme Rivat-Caclard : y-a-t-il eu des réclamations dernièrement ?

FO : on va se renseigner auprès des agents pour le roulement du linge.

Mme Rivat-Caclard : les intendantes ne sont pas obligées de tout ranger le jour de la livraison.

FO : c'est reporté si ce n'est pas fait le jour J, mais cela s'ajoute aux autres tâches les jours suivants.

Mme Rivat-Caclard : avant elles avaient du linge à ranger tous les jours.

FO : elles avaient le linge plat tous les jours et le linge des résidents mais en moins grande quantité. Aujourd'hui le linge arrive en plus grande quantité donc elles n'ont pas le temps de tout faire.

Mme Rivat-Caclard : Bulle de linge consomme plus de temps ?

FO : c'est une prestation positive pour la qualité du linge mais pas pour l'organisation des tâches si l'intendante est seule le mardi et le vendredi. Il serait intéressant de rencontrer les intendantes pour comprendre le fonctionnement.

Mme Mesnage : la prestation sera à revoir si elle n'est pas adaptée.

Mme Rivat-Caclard : il y a moins de perte et le linge est mieux plié.

FO : l'organisation est concentrée sur deux jours de la semaine.

Mme Rivat-Caclard : les intendantes ne sont pas obligées de tout ranger sur deux jours.

Mme Mesnage : il faudrait prévoir un stock pour les résidents pour faire tampon en attendant la prochaine tournée.

Mme Hardel : il faudrait identifier les résidents qui ont un petit trousseau pour commencer par eux.

FO : il serait intéressant de vous rapprocher des deux intendantes pour qu'elles puissent expliquer pourquoi elles n'ont pas le temps de réaliser toutes leurs tâches.

Mme Mesnage : et faire un audit sur l'intérêt de cette prestation.

Mme Rivat-Caclard : il y a moins de réclamation sur les pertes de linge et la prestation de pressing est de meilleure qualité.

e) Présentation de l'organisation et la gestion des bacs de compostage

Mr Denis : la présence de bacs de compostage est une obligation depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024 et a été mise en place par Monsieur Delaunay et Madame Mazier. Le SEROC a mis en place le 1<sup>er</sup> bac en octobre 2023. Les services techniques récupèrent les déchets et font le mélange pour le compost. Le SEROC fournit les bacs et vérifie que la technique de mélange est correctement effectuée.

FO : il faut un dosage précis ? Mettez-vous toujours de la viande ou du poisson ?

Dr Chauvin : nous sommes bien accompagnés par le SEROC.

Mr Denis : nous ne mettons plus de viande ni de poisson. Le bac de récupération des déchets est ensuite mis en maturation. La problématique concerne l'EHPAD car la quantité de déchets collectés nécessiterait un nombre important de bacs. C'est viable sur la partie hôpital mais pas sur l'EHPAD.

Mme Mesnage : pourquoi ?

Mr Denis : l'hôpital compte 70 lits alors que l'EHPAD en compte 110, donc le volume est beaucoup plus important.

FO : Pouvez-vous nous décrire toute la chaîne d'organisation ? qui fait quoi ?

Mr Denis : les agents mettent les déchets dans les poubelles vertes. Ils descendent les poubelles. Les services techniques mettent les déchets dans le compost et font le mélange. Les agents de chaque service nettoient leur poubelle verte. Le SEROC précise que la viande peut être mise dans le compost mais cela engendre de fortes odeurs.

Mme Mesnage : et un risque d'avoir des rats ?

Dr Chauvin : le bac à compost est sécurisé. Les rats ne peuvent pas entrer dedans.

FO : est-ce que cela induit une charge de travail supplémentaire pour les agents ? Une fois le compost mature, où va-t-il ?

Mr Denis : le SEROC tamise le compost et le remet en sac. Les sacs sont distribués aux agents qui ont participé.

FO : il faut être vigilant à ce que cela ne soit pas une charge de travail pour les agents.



Mr Denis : cela pose question pour l'EHPAD.

FO : cette démarche est-elle mise en place à Bayeux ?

Dr Chauvin : non. Il y aurait une possibilité avec SUEZ.

Mme Mesnage : est-ce payant ?

Dr Chauvin : oui.

Mme Mesnage : de combien de bacs s'agit-il ?

Mr Denis : 4 bacs pour l'hôpital. Pour l'EHPAD il en faudrait 8 au minimum mais nous manquons de place.

Dr Chauvin : nous avions vu un bac à compost proposant l'automatisation du mélange mais l'entreprise a fait faillite.

Mr Denis : nous devons trouver une solution pour l'EHPAD et faire une étude sur ce qui est jeté par la cuisine.

Dr Chauvin : cela a été évoqué avec la DSEL mais c'est compliqué car cela dépend des plats.

FO : FO reste vigilent sur la charge de travail pour les agents. Il faut inclure ces tâches dans les fiches de tâches des agents.

Mr Denis : entre 3h et 4h par semaine. Les agents ne trouvent pas toujours cela très agréable de remuer le compost.

FO : c'est lourd. Avez-vous le matériel nécessaire ?

Mr Denis : une vis a été commandée car la fourche ne suffit plus.

FO : il faut être vigilant sur le matériel et la manutention.

Mr Denis : c'est une obligation depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024. La solution la plus facile serait d'avoir un container et une société qui vienne le chercher régulièrement.

f) Suivi des AT

Mme Mesnage : on dénombre 14 AT au 18/9/2024.

FO : il y a de moins en moins d'AT déclarés chaque année.

Mme Mesnage : peut-être qu'il y a moins d'AT tout court !



FO : 8 AT pour l'EHPAD, 2 pour le SMR NC, 2 pour le SMR polyvalent et 1 pour le SMR NL. L'AT n°14 ne spécifie pas le service concerné NC ou NL ?.

Mme Mesnage : il faudra le détailler.

FO : les AS sont les plus concernés surtout en EHPAD. 8 AT concernent la mobilisation de patients.

Mme Mesnage : a-t-on un ratio mobilisation patient / EHPAD ?

Mme Hardel : 4/8. Quels sont les types de mobilisation ?

Mme Mesnage : il faudrait demander des précisions.

FO : les détails des AT sont inscrits dans le cahier. Il s'agit souvent de remontée au lit ou de transfert de lit au fauteuil.

Mme Hardel : il serait intéressant d'avoir le détail pour travailler dessus.

Mme Mesnage : Deux agents, une AS et une ergothérapeute, ont été formées pour former, à leur tour, les agents de l'établissement.

Mme Hardel : qu'en est-il de la gravité ?

FO : on ne peut pas savoir sur la déclaration.

FO : avant, il y avait une étude sur deux AT faite avec le service qualité lors de CREX. Cela s'est arrêté et devrait reprendre.

Mme Mesnage : il faut aussi prendre contact avec l'agent concerné.

FO : lors du CREX, l'agent et le cadre du service étaient présents. L'objectif était de définir des préconisations pour la sécurité. Le tableau est à poursuivre pour mettre en place des préconisations. Certaines choses ont été mises en place. L'AT suite à l'agression de Mr R. est un sujet très grave. Les intrusions de Mr R. ont fait l'objet de nombreuses alertes. C'est un sujet ultra sensible.

Mme Mesnage : les AT sont présentés dans les statistiques du bilan social.

FO : il faut une cartographie complète sur l'établissement au niveau RH. Les rails par exemple sont un exemple positif de matériel adapté.

Mme Mesnage : les rails sont installés uniquement au SMR polyvalent ?

FO : oui. L'ancienne directrice de la DSEL n'était pas favorable aux rails pour « esthétisme » et par « philosophie ».

Mme Mesnage : il y avait des contraintes architecturales.

FO : pas sur l'agrandissement du nouvel EHPAD. Dans le nouveau bâtiment, les rails n'ont pas été prévus dès le départ. La philosophie de l'ancienne directrice coûte chère aux agents. Les soignants sont « cassés » physiquement à 45 ans.

Mme Mesnage : des rails ont-ils été demandés aux prochains CLACT médico-social ?

FO : à voir avec l'ARS. Les rails sont mis en place dans de nombreux hôpitaux. Certes il y a un coût mais cela coûte moins cher d'investir dans des rails que dans plusieurs lèves-malades et c'est un gain pour les agents.

Mme Mesnage : le CHAB ne dispose pas du budget mais à voir si le financement peut être fait par le CLACT<sup>1</sup> et AAP<sup>2</sup>. Nous avons reçu une subvention pour le jardin thérapeutique.

Mme Hardel : l'AAP de la fondation des hôpitaux va permettre de créer un espace soignant dans le jardin thérapeutique qui sera un espace dédié aux professionnels.

Mme Mesnage : cet espace sera situé du côté de l'administration. Il a également été évoqué la mise en place de tables de jardin, refusées lors d'un précédent CLACT.

FO : attention à l'endroit choisi pour qu'il ne soit pas trop éloigné des services.

Mme Hardel : cela permettra aux agents d'avoir un vrai temps de pause sans être sollicités par des tiers.

g) Cahier de suivi

Cf. point IV – Etat d'avancée des points abordés à la séance F3SCT du 11/04/2024.

h) Questions et informations diverses

FO : Pour les services « Oiseaux » et « Bruyère », le potage a été réchauffé un soir au micro-ondes pour 20 résidents. 1 pichet contient 4 bols et met 5 minutes à réchauffer, cela prend donc 30 minutes pour réchauffer le potage. Des saladiers ont été commandés ? une machine pour réchauffer serait prévue à l'achat ? Fait isolé ? Inquiétude des agents. Les agents du soir sont en nombre restreint et leurs tâches sont multipliées.

Mr Denis : à voir avec la DSEL.

FO : attention à la surcharge de travail et aux micro-ondes qui risquent de lâcher s'ils sont trop utilisés.

<sup>1</sup> Contrats Locaux d'Amélioration des Conditions de Travail

<sup>2</sup> Appel A Projets



**III. Points Direction :**

1. Suivi des AT.

Cf. paragraphe ci-dessus – point f) suivi des AT

**IV. Etat d'avancée des points abordés à la séance F3SCT du 11/04/2024.**

Le cahier de suivi a été mis à jour lors de la séance du 19/09/2024 (annexe).

Remarques complémentaires :

Technologia :

Mme Mesnage : pas d'avancée

FO : déplore, on verra s'il y a une prochaine expertise.

Mme Mesnage : informe qu'elle a remis au secrétaire une décision de refus d'expertise.

FEI : point à retirer

FO : nous recevons des FEI

GCS Blanchisserie :

Mme Mesnage : il n'y a plus de cadre à la blanchisserie car elle a démissionnée. La gestion est faite par la DRH.

FO : pourquoi est-elle partie ?

Mme Mesnage : elle était usée par le management du fait d'une équipe très difficile à manager. L'hôpital de Flers, administrateur du GCS, s'interroge sur le coût de la structure et son devenir.

FO : si la partie équipement et matériel c'est l'hôpital de Flers, est ce que les bouchons d'oreilles thermomoulés avaient été évoqués lors de l'AG. Qu'en est-il ?

Mme Mesnage : l'information a été transmise à l'administrateur. Pas de retour.

Mme Hardel : le résultat de l'étude réalisée sur le bruit sur trois postes montre 60-65 / 88 décibels en non continu. La préconisation pour le recours aux bouchons est à partir de 80 sur une journée de 8h continue. Le résultat indique une préconisation par le médecin du travail mais n'est pas une obligation. Une solution porte sur des bouchons jetables.

FO : en ont-ils ?

Mme Hardel : il me semble que oui (mis à disposition) mais les professionnels ont des difficultés à porter des EPI malgré la communication et l'information faite.

FO : concernant la douche ?

Mme Mesnage : pas d'information.



FO : qui gère en l'absence du cadre ?

Mme Mesnage : on a une référente au CH de Flers et la DRH du CHAB fait les plannings. Nous avons publié une offre d'emploi de responsable de blanchisserie mais les candidatures reçues ne sont pas qualifiées pour ce poste.

FO : le traitement du linge pourrait-il être sous-traité ?

Mme Mesnage : cela serait possible.

EHPAD :

Mme Mesnage : il y a deux postes à pourvoir en service civique mais pas de candidats..

Lave-vaisselle :

FO : si la cadre est satisfaite de l'achat de 2 nouveaux lave-vaisselle domestiques, en tout cas pas les agents ! Nous avions demandé des laves-vaisselle industriels de petite taille a cycle rapide.

Mme Ruiz : un lave-vaisselle industriel coûte 14.000 € versus un lave-vaisselle domestique qui en coûte 500 €.

FO : Les agents ne peuvent pas l'utiliser plus de 3 fois par jour selon la demande de l'encadrement. Mais rien que pour les petits déjeuners, il est utilisé 3 fois ! Le prix n'est pas entendable. On revient au point de départ. Nous parlons d'un EHPAD, pas d'un domicile chez un particulier. On marche sur la tête ! Le lave-vaisselle n'est pas optimal.

Mme Rivat-Caclard : nous allons entendre le cadre et les agents qui utilisent le lave-vaisselle.

FO : le lave-vaisselle n'est pas adapté pour le service.

Mme Ruiz : va transmettre l'information à la DSEL.

FO : dommage que la DSEL ne soit pas là. Les agents sont mécontents.

Mme Ruiz : pour les lave-vaisselle de la marque MEKO, il est compliqué de faire venir leur service technique pour la maintenance.

Fin de la séance à 12h15.

La secrétaire de la F3SCT

Lydie POIRIER

P/Le Président de la F3SCT,  
Le Directeur-adjoint

Isabelle MESNAGE